

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2013

EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1380)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL189

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE 17 QUATER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'amendement présenté par le rapporteur après l'article 12 tendant à instituer un nouveau délit de harcèlement.